Informations de base

2022/0252M(NLE) NLE - Procédures non législatives	Procédure terminée
Accord de partenariat et de coopération UE-Thaïlande Procédure d'accompagnement 2022/0252(NLE) **Subject** 6.40.08 Relations avec les pays d'Asie **Zone géographique** Thailande	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	KOVATCHEV Andrey (EPP)	08/09/2022
	Rapporteur(e) fictif/fictive PICULA Tonino (S&D) PAET Urmas (Renew) SOLÉ Jordi (Greens/EFA) FOTYGA Anna (ECR)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
DEVE Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

ITRE	Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
TRAN	Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
AGRI	Agriculture et développement rural	Président au nom de la commission LINS Norbert (EPP)	03/02/2023
PECH	Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
CULT	Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
JURI	Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
LIBE	Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
FEMM	Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Service européen pour l'action extérieure	BORRELL FONTELLES Josep

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
19/01/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
24/05/2023	Vote en commission		
25/05/2023	Dépôt du rapport de la commission	A9-0193/2023	Résumé
14/06/2023	Décision du Parlement	T9-0231/2023 T9-0232/2023	
14/06/2023	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2022/0252M(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Proposition de résolution sous la procédure d'approbation
Modifications et abrogations	Procédure d'accompagnement 2022/0252(NLE)
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/9/10928

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE742.304	02/02/2023	
Avis spécifique	AGRI	PE742.393	09/02/2023	
Amendements déposés en commission		PE745.258	08/03/2023	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0193/2023	25/05/2023	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0232/2023	14/06/2023	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence

Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
KOVATCHEV Andrey	Rapporteur(e)	AFET	07/03/2023	Embassy of Thailand

Accord de partenariat et de coopération UE-Thaïlande

2022/0252M(NLE) - 25/05/2023 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté le rapport d'Andrey KOVATCHEV (PPE, BG) contenant une proposition de résolution non législative sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union, de l'accord-cadre global de partenariat et de coopération (APC) entre l' Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Royaume de Thaïlande, d'autre part.

Engagement de l'UE dans la région indo-pacifique

La région indo-pacifique compte de plus en plus de partenaires importants pour l'Union en matière de politique, de commerce et de sécurité, dont la Thaïlande. Une région indo-pacifique libre, connectée et stable, fondée sur des règles et le respect du droit international, conformément aux principes et aux normes européens, est hautement souhaitable pour la sécurité et les intérêts de l'UE.

La reprise des négociations sur l'APC s'est achevée le 11 juin 2022 dans le but d'établir un partenariat moderne, large et mutuellement bénéfique, fondé sur des intérêts et des principes communs.

Les négociations entre l'UE et la Thaïlande sur un accord bilatéral de libre-échange (ALE) ont débuté en 2013, mais l'UE les a suspendues en 2014. L'UE et la Thaïlande ont relancé les négociations le 15 mars 2023.

Le rapport réaffirme l'importance politique de relations bilatérales fortes, fondées sur des valeurs et des principes communs, entre l'ASEAN et l'UE en général, et entre la Thaïlande et l'UE en particulier. Il demande une nouvelle fois la mise en œuvre rapide de la stratégie «Global Gateway» de l'Union en coordination avec la stratégie indo-pacifique et salue l'annonce d'une enveloppe financière de 10 milliards d'euros pour accélérer les investissements dans les infrastructures des pays de l'ASEAN dans le but de construire un nouveau partenariat économiquement durable, en particulier en ce qui concerne la transition verte et la connectivité durable.

APC UE-Thaïlande

Les députés se sont félicités de la conclusion de l'APC, qui fournira un cadre juridique pour renforcer les relations politiques et économiques bilatérales de longue date et la collaboration sur des questions d'intérêt mondial, et qui représente une étape importante vers le renforcement du rôle de l'UE dans la région indo-pacifique. Ils espèrent que la conclusion de l'APC donnera une forte impulsion au renforcement de la coopération entre l'UE et la Thaïlande, dans l'intérêt de tous les citoyens, résidents, entreprises et autres parties prenantes de l'UE et de la Thaïlande. Le rapport demande que tous les citoyens de l'UE puissent se rendre en Thaïlande **sans visa** et soutient la mise en place d'un régime d'exemption de visa pour les citoyens thaïlandais se rendant dans l'UE.

Les députés ont souligné l'objectif commun des parties de renforcer la réponse mondiale au changement climatique et à son impact et de renforcer la coopération sur les politiques visant à atténuer le changement climatique conformément à l'Accord de Paris.

Le rapport souligne que la Thaïlande est confrontée à une **dégradation croissante de l'environnement** dans de nombreuses régions, notamment la perte de biodiversité et le déclin des populations d'animaux sauvages, la déforestation, la désertification, la pénurie d'eau et la pollution de l'air et de l'eau. La coopération est nécessaire pour relever ces défis.

En outre, les députés ont estimé que l'UE devrait maintenir son enagement en faveur d'une **pêche durable** dans l'Indo-Pacifique et renforcer sa coopération avec la Thaïlande dans la lutte contre la surpêche, la surcapacité et la pêche INN dans l'Indo-Pacifique. La Commission est invitée à inclure les conserves de poisson et de fruits de mer dans la catégorie des «produits sensibles» aux fins d'éventuelles négociations commerciales avec la Thaïlande.

Les autorités thaïlandaises sont invitées à :

- respecter le rôle des organisations de la société civile, des défenseurs des droits de l'homme, des défenseurs de la démocratie, des militants de la société civile, des journalistes et autres, afin de garantir la liberté d'expression et de réunion;

- mettre immédiatement un terme aux déportations **des Rohingyas, des Ouïghours** et des autres demandeurs d'asile, qui constituent une violation flagrante des obligations internationales fondamentales qui lient la Thaïlande, en particulier le principe de non-refoulement;

- prendre des mesures concrètes en vue de l'abolition de la peine de mort.

Accord de partenariat et de coopération UE-Thaïlande

2022/0252M(NLE) - 14/06/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 552 voix pour, 36 contre et 24 abstentions, une résolution non législative sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union, de l'accord-cadre global de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Royaume de Thaïlande, d'autre part.

Engagement de l'UE dans la région indo-pacifique

Les députés ont souligné que la Thaïlande est un partenaire important dans la région indo-pacifique, qui est devenue une priorité géopolitique pour l' Union. La nouvelle stratégie indo-pacifique de l'Union doit être mise en œuvre rapidement pour donner à ses partenaires de la région l'occasion de relever ensemble les défis communs et défendre l'ordre international fondé sur des règles ainsi que les valeurs et les principes partagés par l'Union européenne et l'ASEAN.

Le Parlement a réaffirmé l'importance politique de relations bilatérales fortes, fondées sur des valeurs et des principes communs, entre l'ASEAN et l'UE en général, et entre la Thaïlande et l'UE en particulier. Il a demandé une nouvelle fois la mise en œuvre rapide de la stratégie «Global Gateway» de l'Union en coordination avec la stratégie indo-pacifique et a salué l'annonce d'une enveloppe financière de 10 milliards d'euros pour accélérer les investissements dans les infrastructures des pays de l'ASEAN dans le but de construire un nouveau partenariat économiquement durable, en particulier en ce qui concerne la transition verte et la connectivité durable.

APC UE-Thaïlande

Le Parlement s'est félicité de la conclusion de l'APC, **un accord global et moderne** qui permettra de se diriger vers de nouveaux modèles de croissance et de développement durables et de mieux relever les défis actuels dans un grand nombre de domaines d'action, parmi lesquels l' environnement, l'énergie, le changement climatique, les transports, la science et la technologie, le commerce, l'emploi et les affaires sociales, les droits de l'homme, l'éducation, l'agriculture, la migration, la culture, la non-prolifération nucléaire, la lutte contre le terrorisme, contre la corruption et contre la criminalité organisée.

Les députés ont demandé que tous les citoyens de l'UE puissent se rendre en Thaïlande **sans visa** et ont soutenu la mise en place d'un régime d'exemption de visa pour les citoyens thaïlandais se rendant dans l'UE. Ils se sont félicités de l'adoption par la Thaïlande d'un plan d'action national sur les entreprises et les droits de l'homme et ont invité les parties à s'engager à soutenir la mise en œuvre et le respect de la législation nationale sur le **devoir de vigilance** des entreprises et leur responsabilité.

Rappelant que la Thaïlande est le neuvième pays le plus touché au monde par le changement climatique, le Parlement a souligné l'objectif commun des parties de renforcer la réponse mondiale au changement climatique et à son impact et de renforcer la coopération sur les politiques visant à atténuer le changement climatique conformément à l'Accord de Paris.

La résolution a également souligné que la Thaïlande est confrontée à une **dégradation croissante de l'environnement** dans de nombreuses régions, notamment la perte de biodiversité et le déclin des populations d'animaux sauvages, la déforestation, la désertification, la pénurie d'eau et la pollution de l'air et de l'eau. Les parties doivent coopérer pour relever ces défis. Les députés ont insisté sur les efforts fournis par les parties pour renforcer la coopération dans le secteur énergétique.

En outre, le Parlement a estimé que l'UE devrait maintenir son enagement en faveur d'une **pêche durable** dans l'Indo-Pacifique et renforcer sa coopération avec la Thaïlande dans la lutte contre la surpêche, la surcapacité et la pêche INN dans l'Indo-Pacifique. La Commission est invitée à inclure les conserves de poisson et de fruits de mer dans la catégorie des «produits sensibles» aux fins d'éventuelles négociations commerciales avec la Thaïlande.

Les autorités thaïlandaises sont également invitées à :

- renforcer les mesures visant à lutter contre la violence de genre et à autonomiser les femmes et les filles, notamment les migrantes, les femmes provenant de zones rurales et les femmes appartenant à des minorités;

- respecter le rôle des organisations de la société civile, des défenseurs des droits de l'homme, des défenseurs de la démocratie, des militants de la société civile, des journalistes et autres, afin de garantir la liberté d'expression et de réunion;

- respecter ses obligations internationales qui lui incombent en vertu de la convention relative aux droits de l'enfant et à ratifier la convention internationale des Nations unies pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées;

- mettre un terme aux déportations **des Rohingyas, des Ouïghours** et des autres demandeurs d'asile, qui constituent une violation flagrante des obligations internationales fondamentales qui lient la Thaïlande, en particulier le principe de non-refoulement;

- ratifier les conventions n° 87, 98 et 155 de l'OIT, afin de garantir effectivement les droits d'organisation et de grève des travailleurs et de reconnaître les mêmes droits à tous les travailleurs, quel que soit leur pays d'origine;

- prendre des mesures concrètes en vue de l'abolition de la peine de mort.